

Travail par grand froid



Dès que la température est inférieure à 5°C, le froid peut constituer un risque, soyez vigilant!

COLLECTIVITÉ, agissez sur les conditions de travail :

Les niveaux de vigilance

déclenchés par les préfets

- Mettez à disposition des équipements adaptés contre le froid (veste, bonnet, gants, chaussures de sécurité fourrées, etc.).
- Consultez le bulletin de Météo France et le site de la préfecture des Vosges pour connaître le niveau du Plan National Grand Froid.
- Fournissez des moyens de séchage et/ou de stockage de vêtements de rechange.
- Surveillez la température ambiante des locaux.
- Fournissez des moyens de chauffage dans des locaux ventilés (attention aux appareils générant du monoxyde de carbone)

positive

de 0 à

-5°C (nuit)

- Vérifiez que les adaptations techniques permettant de limiter les effets du froid (boudins de porte, etc.) ont été mises en place et sont fonctionnelles.
- Aménagez les horaires de travail pour bénéficier des heures les moins froides, en concertation avec les agents.
- Limitez le travail physique en reportant les tâches lourdes.
- Variez les tâches des agents.
- Evitez le travail isolé ou sédentaire.
- Mettez à disposition des locaux de pause chauffés.
- Donnez accès à des boissons chaudes.
- Aménagez des zones à l'abri du vent pour les travaux extérieurs.
- Isolez thermiquement les locaux.
- Evaluez les risques liés aux ambiances thermiques dans le Document Unique (DU).

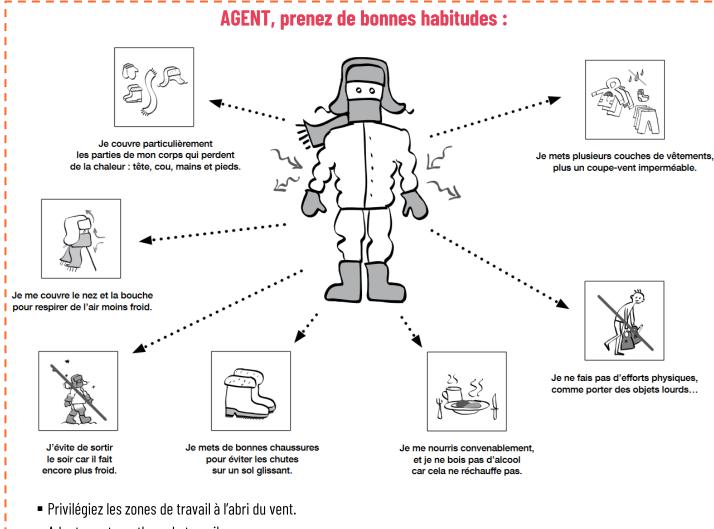
Pour en savoir plus :

- Association des Maires de France (AMF). Plan grand froid : rappel des règles applicables aux communes [en ligne]. Disponible sur https://www.amf.asso.fr/documents-plan-grand-froid-rappel-regles-applicables-aux-communes/11612 [consulté en juillet 2019].
- Ministère des Solidarités et de la Santé. Risques sanitaires liés au froid [en ligne]. Disponible sur https://solidaritessante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/risques-sanitaires-lies-au-froid [consulté en juillet 2019]. NB: nombreuses affiches de sensibilisation.
- Préfecture des Vosges. Actualités [en ligne]. Disponible sur http://www.vosges.gouv.fr/Actualites [consulté en juillet 2019]



Travail par grand froid





- Adaptez votre rythme de travail.
- Signalez rapidement nausées, vertiges et maux de tête (possible intoxication au monoxyde de carbone).

... TROP TARD, COUP DE FROID ET PREMIERS SECOURS

Fatigue, perte de dextérité, engelures, troubles musculo-squelettiques, hypothermie.

II s'agit d'une URGENCE!

Alerter IMMEDIATEMENT les secours : SAMU 15 - POMPIERS 18

- Si **la victime est consciente**, installez-la dans un local abrité et chauffé, retirez-lui les vêtements humides ou mouillés, et entourez-la dans une couverture. Faites-lui boire une boisson chaude par petites quantités, après avis médical.
- Si **la victime est inconsciente**, placez-la en Position Latérale de Sécurité, retirez-lui les vêtements humides ou mouillés, et entourez-la dans une couverture. Attendez les secours aux côtés de la victime.

